



## SANTÉ MENTALE : un plan com de plus

Le Ministre Délégué à la Santé, M. NEUDER, a annoncé à grand renfort de communication un « plan pour la santé mentale ».

Dans sa communication laborieuse, le Ministre a été incapable de donner le moindre chiffrage de ce plan, ni la moindre programmation. Ce plan dit de « sursaut » part de la reconnaissance d'une « dette envers la psychiatrie publique ».

La lecture des 26 mesures laisse dubitatif sur le « sursaut » proposé. La mesure phare semble être la création de personnels repères dans les établissements scolaires. Le énième référent pour repérer les élèves qui vont mal. Les personnels de l'éducation qui dénoncent depuis des années la situation d'abandon de la médecine et psychologie scolaire apprécieront cette mesure qui consiste à transférer à des personnes peu ou mal formées le travail de professionnels qui n'existent quasiment plus. La deuxième annonce « phare » est le renforcement des CMP (Centres Médico-psychologiques). Là, on frise l'indécence car depuis huit ans les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de tronçonner les moyens de ces établissements. Seront « renfloués » ceux qui mettront en place des dispositifs « coupe file ». La liste de mesures sur le soin est une longue liste de mesurettes ou de vœux pieux comme « outiller les médecins généralistes pour prendre en charge la santé mentale ». La petite augmentation de postes en spécialité est tout aussi indécente lorsque l'on connaît le manque de psychiatre et notoirement de pédo psychiatre.

Le Ministre a aussi annoncé son intention de supprimer le numérus apertus. Nous avions dénoncé ce dispositif qui ne résolvait rien en matière de recrutement et cachait le refus du gouvernement de donner à l'Université les moyens de former davantage de médecins. Cette avancée administrative sans budget restera probablement comme les autres : une mesure cosmétique de communication politique.

De trop nombreux enfants, adolescents, adultes vont mal dans notre pays.

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité exige de vrais moyens pour la prévention, en particulier dans le cadre de la médecine scolaire, et pour la psychiatrie de secteur avec des recrutements massifs de personnels. Elle s'inquiète d'une standardisation nocive aux soins psychiques. Elle refuse de déléguer à des personnes non formées des missions de dépistage et de soins, délétères pour elles-mêmes et le public concerné.



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025 Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire: Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse: 11 rue Edouard Vaillant – 45120 Chalette sur Loing – Tel 06 58 94 04 10

Trésorier: Jean-Luc LANDAS jeanluc.landas@sfr.fr

Adresse: 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél: 07 50 45 06 87 Site: https://coordination-defense-sante.org/ Facebook Mastodon Bluesky

Contact: cda12550@coordination-defense-sante.org